



Siège : 7 passage Paul Langevin, 78370 Plaisir
Tél : 01 30 54 09 60 Fax : 01 34 81 19 52
Site internet : www.comite78-handball.org
Adresse mail : cdhby@comite78-handball.org



Comité départemental de **handball** des **Yvelines**

7 passage Paul Langevin 78370 Plaisir

☎ 01 30 54 09 60

☎ 01 34 81 19 52

<http://www.comite78-handball.org/>

2078000@handball-france.eu

A tous les Clubs des Yvelines.

Plaisir le 26 mai 2016

Objet : **Assemblée Générale ordinaire**
Ordre du jour

Mesdames, Messieurs Présidents de club

Vous trouvez ci-dessous l'ordre du jour de notre assemblée générale ordinaire qui aura lieu :

Le vendredi 17 juin 2016, à Mantes la Ville

Salle du Conseil municipal, à la mairie de Mantes la Ville (78711)

Route de Houdan

19h00 Appel des délégués

19h30 Assemblée Générale - Ordre du jour :

- Remise des récompenses
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2015
- Rapport d'activités 2015/2016
- Rapports des commissions: bilan, projet (si besoin), questions, vote
- Questions diverses (à faire parvenir au plus tard le 7 juin 2016, afin d'y répondre)

Rappel : Chaque association délègue à l'Assemblée générale du Comité un représentant spécialement élu à cet effet. Au cas où vous ne pourriez-vous y rendre vous-même, ce représentant devra se munir du mandat prévu (envoyé avec la convocation le 9 mai 2016). Les votes par procuration et par correspondance ne sont pas admis.

L'Assemblée Générale du Comité sera clôturée par un pot amical.

Attention : l'AG doit impérativement commencer à 19h30

Cordialement.

Patrick CHEHAB, Président du Comité



Compte- rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2015, à Montigny le Bretonneux

Le Président du Comité, Patrick CHEHAB ouvre la séance et remercie de leur présence Mr Nordine DOUGAREM (secrétaire général de la ligue PIFO) et Mme Sylvie PASCALE-LAGARRIGUE (inspectrice à la DDCS78),

19h : Appel des Délégués Quorum nécessaire en clubs : 20 et en voix : 97,5

Le quorum étant atteint (157/195 voix et 30/40 clubs), l'Assemblée Générale peut donc délibérer valablement.

Début de l'Assemblée Générale à 19h30

Ordre du jour :

- Remise des récompenses
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2015, relative à l'action juridique en cours.
- Rapport d'activités 2014/2015
- Rapports des commissions: bilan, projet, questions, vote
- Questions diverses

1- Remise des récompenses

Laurent VACHET, responsable de la société Hand-Expert (partenaire du Comité), Bruno Jacquart (président de la COC), Nicolas Boursier (membre de la CDA) assisté de Séverine Bouhours remettent les récompenses aux équipes championnes des Yvelines, aux arbitres (jeunes et adultes). Sylvie Pascal-Lagarrigue et Nordine Dougarem remettent les récompenses aux dirigeants méritants (Pascal Bossuet, Lionel Nivert et Philippe Mallet), ainsi qu'aux 3 clubs de championnat de France accédant au niveau supérieur (Conflans en Nat2 fém., Le Chesnay en Nat2 mas et Montigny en Nat1 fém.).

2- Compte rendu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de fév. 2015

Le compte rendu a été envoyé aux clubs,

Aucun commentaire sur le compte-rendu. Il est soumis au vote : adopté à l'unanimité (157 voix)

3- Candidature au Conseil d'administration du Comité de Benoit CHOISY (membre de la commission de discipline):

Pas de question. Candidature validée à l'unanimité (157 voix)

Le nombre des membres du CA est donc porté à 16.

4- Compte rendu d'activités 2014/2015.

Le compte-rendu ne se votant, le Président commente très brièvement celui-ci, notamment :

- en rappelant l'intérêt de la campagne sur l'Esprit Sportif Partagé dans les Yvelines (avec les Comités de basket, rugby et district de football) en regard du nombre croissant des dossiers de discipline.
- La très faible présence des présidents ou représentants de club, invités le 30 mai à la soirée

de développement de la pratique féminine.

- Le Président a évoqué l'intervention de personnes en direction de jeunes à potentiel, dans l'intention de les faire changer de club, sans en informer les dirigeants des clubs concernés. Le sujet a été abordé lors de la dernière réunion des clubs. Le Président propose de mettre en place, dès la prochaine saison, une charte déontologique. Conflans, CA Mantes et le CAOASFF informe le comité qu'ils n'enverront plus de jeunes en détection dans l'état actuelle des choses.

5- Bilan Financier 2014

- les charges (dépenses): au global, Prévision : 454 641€ / Réalisé : 456 331€, soit +0,3%
- les produits (recettes) : au global, Prévision : 454 641€ / Réalisé : 457 131€, soit +0,5%
- L'exercice est légèrement positif : +799,27€

Pas de question émise.

Le bilan est soumis au vote : adopté à l'unanimité (162 voix)

6- Projet Financier 2015

Le budget 2015 reste sur un montant sensiblement identique à celui de 2014, tenant compte d'une baisse de subvention de 3100€ (12%) de la part du Conseil départemental des Yvelines (une nouvelle baisse est annoncée également pour 2016).

A noter l'acquisition d'une pièce supplémentaire à nos locaux actuels pour le stockage de nos matériels (motif de sécurité) moyennant un complément de loyer mensuel de 300€, intégré au renouvellement du bail (loyer inchangé depuis 2006).

De ce fait, le résultat prévisionnel étant légèrement déficitaire (1928€), le Comité sollicite une augmentation de 0,30€ par licence, afin d'équilibrer le budget prévisionnel 2015.

Une étude sera à faire sur l'achat ou non de nos locaux.

Question de Cellois : qu'est-il prévu en dons bénévoles et dons mécénat ?

Réponse: le mécénat concerne l'aide apportée par nos partenaires privés (Hand-Expert, CIC, Mac Do) par la réduction de nos achats (équipements, récompenses). Les dons concernent les dirigeants bénévoles souhaitant bénéficier d'une réduction fiscale. Les montants apparaissent identiques en charges (dépenses) et en produits (recettes) et sont sans incidence sur le résultat de l'exercice.

Pas d'autre question.

Concernant l'action juridique en cours (copieurs), le comité s'est engagé à ne pas demander d'augmentation aux clubs, pour couvrir les 10 000€ de frais de procédure.

Le projet d'augmentation de 0,30€ est soumis aux votes : adopté à l'unanimité (162 voix)

Pour information (comme cela a été fait en réunion de clubs), présentation synthétique des budgets prévisionnels à venir jusqu'en 2018 (sous réserve des montants de subventions) :

2016 : résultat déficitaire de 28 000€, tenant compte d'une nouvelle baisse de subvention du Conseil départemental 78, d'une partie des frais de l'action judiciaire, de l'indemnité de départ en retraite de notre secrétaire, des salaires et charges de la remplaçante (avant le départ en retraite), sans tenir compte de l'aide à l'emploi demandée à la DDCS 78 et de l'issue (que nous souhaitons favorable) de l'action judiciaire.

2017 et 2018 : résultats positifs d'environ 20 000€

Le CA ne souhaite pas solliciter une augmentation de licence pour compenser le déficit prévisionnel (exceptionnel) sachant que les exercices 2017 et 2018 seraient positifs. Nous procéderions à un étalement d'une ou 2 échéances de licences, avec l'accord de la ligue, afin d'assurer notre trésorerie. A noter qu'il faudra inclure, à partir du 1^{er} janvier 2016, une dépense supplémentaire relative aux complémentaires-santé obligatoires.

Les clubs sont favorables à cette proposition de maintien en l'état du montant des licences, indépendamment d'un éventuel ajustement du coût de la vie.

7- Commission Discipline

Bilan : Augmentation du nombre de dossiers (66 dont 1 à traiter par la ligue PIFO).

8- Commission Réclamations et Litiges

Bilan : 2 dossiers ont été traités. Pas de question.

9- Commission Salles et Terrains

Centralisation des dossiers à la ligue

10- Commission technique

- **Bilan** : présentation des résultats des sélections, de la formation technique, des actions de développement de la pratique féminine. Rectificatif à faire dans le compte rendu des effectifs en pôle, pour les féminines il manque DIAGOURAGA de Montigny et pour les masculin Clément COACHE est à Massy cette saison.

Question de Montigny : pourquoi nos jeunes filles à potentiel quittent les Yvelines ?

Réponse : Peu de clubs Yvelinois ont le niveau suffisant à proposer à ces jeunes filles

Le bilan est soumis au vote : adopté à l'unanimité (167 voix)

- **Projets envisagés** : présentation des évolutions (pratique de jeu, formations, détectations).

Proposition de sous classement des 1^è année -13 ans fém. (pour jouer en -11 ans mixtes), permettant de conserver, développer le nombre de jeunes filles

Cette proposition est soumise au vote :

Nombre de clubs : 32 Clubs représentant 167 voix

Nombre de voix exprimées : 167 Pour : 152 Absentions : 0 Contre : 15

Le Projet est adopté

Possibilité de créer des ententes temporaires entre clubs de proximité.

La dérogation de mixité en -13 ans fém. sera examinée, accordée ou non, par le Comité, comme la saison passée.

La réunion des clubs le 19 sept 2015 définira tous ces aspects compétitifs.

Rappel de l'importance de participation des clubs aux tournois de détection dont les dates seront confirmées début septembre.

11- Commission d'Organisation des Compétitions

Bilan : Pas de commentaire. Il est soumis au vote : adopté à l'unanimité. (167 voix)

Projet 1 : mise à jour de l'article 19 de la Coupe des Yvelines

Aucun commentaire sur le projet. Il est soumis au vote : adopté à l'unanimité (167 voix)

Projet 2 : Championnat -13 ans en tournois à 3 (sauf en Excellence et Honneur)

Le projet est soumis au vote :

Nombre de clubs : 32 Clubs représentant 167 voix

Nombre de voix exprimées : 167 Pour : 110 Absentions : 5 Contre : 50

Le Projet est adopté

Projet 3 : Championnat -11ans mixtes. But fille compte double (sauf en sous classement)

Question : comment identifier la ou les jeunes concernées ?

Réponse : Utilisation de chasuble.

Le projet est soumis au vote :

Nombre de clubs : 32 Clubs représentant 167 voix

Nombre de voix exprimées : 167 Pour : 98 Absentions : 17 Contre : 52

Le Projet est adopté

Projet 4 : Inscription et règlement pour délayages (mas et fém.) de fin de saison

1^{er} tour début juin, 2^e tour fin juin, avec 3^e tour de classement début sept

Le projet est soumis au vote :

Nombre de clubs : 32 Clubs représentant 167 voix

Nombre de voix exprimées : 167 Pour : 161 Absentions : 6 Contre : 0

Le Projet est adopté

Projet 5 : Championnat +16 ans mas 1^e division

Si plus de 30 équipes, création de la 2^e division (à partir de 2016/2017)

Le projet est soumis au vote : adopté à l'unanimité (167 voix)

Projet 6 : Point de règlement relatif aux conventions

Délayages départementaux avec une liste de 18 joueurs ou joueuses

Le projet est soumis au vote : adopté à l'unanimité (167 voix)

Info FFHB : 1 temps mort Arbitre, par match de jeunes (-18 ans inclus), déposé par le tuteur désigné par le Comité. A préciser aux clubs début septembre.

12- CMCD 78

Bilan du compte-rendu : valorisation des clubs respectant les critères demandés par l'octroi de points supplémentaires (maxi 9) ajoutés au classement sportif, déterminant le classement final.

Question du Rambouillet Voisins : n'ayant pas d'équipe jeune féminine, pourquoi retirer 2 points à l'équipe masculine ainsi qu'à l'équipe féminine, soit 4 points, alors que cela n'est pas écrit dans le compte-rendu de l'AGE de septembre 2014

Réponse : Vérification à faire (Audrey)

Question du CA Mantes : Combien de clubs ont été relégués par l'application du nouveau règlement CMCD ?

Réponse : 1 club

Le bilan est soumis au vote : adopté à l'unanimité (167 voix)

Projets :

Pas de question

Proposition A : mise en place d'une fiche projet (aide à la formation du JA club) indiquant le travail réalisé par le club, sans avoir la certitude d'obtenir les résultats demandés (2 JA clubs + validation fiche projet).

Présentation de cette fiche (déjà vue en réunion des clubs).

La fiche est validé ou non par la CDJA permettant l'octroi d'une banderole ou autre.

Proposition B : 2 JA demandés pour les masculins et 2 JA pour les féminines

Proposition C : règlement actuel 2014/2015

Les propositions sont soumises au vote. La proposition C est retenue (A: 47 voix B: 9 voix C: 111 voix)

Nota : la fiche projet reste disponible pour les clubs souhaitant l'utiliser

Propositions de mise à jour du règlement relatif au socle de base :

- Les équipes mixtes -9 -11 ans et -13 ans seront comptabilisées pour la CMCD féminine ou masculine, si au minimum 6 filles ou garçons sont licenciés.
- Les arbitres en formation se verront attribuer 5 arbitrages (5 samedi soir) après réussite à l'examen théorique.
- La saison N+1 :
 - si l'arbitre ne se présente pas à l'examen pratique lors de la saison N+1, les 5 samedi soir seront demandés au club
 - Dans le cas où l'arbitre, en formation sur la saison N, réussit les tests de débuts de saison N+1 ou réussit l'examen pratique sur la saison N+1, il sera comptabilisé 2 arbitrages supplémentaires (2 samedis soirs) pour le club.

Ces propositions de mise à jour, soumises au vote, sont adoptées à l'unanimité (167 voix)

13- Arbitrage 78

Bilan : pas de question. Le bilan est soumis au vote : adopté à l'unanimité (167 voix)

Nota général : suite à la remarque des clubs stipulant qu'un bilan est réalisé et n'apporte rien de plus, celui-ci ne sera plus soumis au vote.

Pas de projet. L'article 5.2 (mentionné pages 23 et 24 du dossier envoyé pour l'AG) est une mise en conformité par rapport au règlement FFHB, applicable sur le département.

14- Question diverse : « vœu » JA

Proposition faite par le club de Versailles, accompagné des clubs évoluant aux niveaux régional et national.

Le bureau directeur a étudié ce texte et a noté plusieurs points à éclaircir.

Ce texte est proposé pour répondre à un problème de CMCD régionale.

Pour info, les modalités d'attribution de l'appellation JA départemental a fait l'objet d'un débat musclé au cours de 3 CA du Comité, sachant que ces modalités diffèrent entre comités PIFO.

A fin février 2015, 9 clubs du 78 étaient en défaillance de CMCD JA PIFO

L'attribution est bien plus simple dans les autres comités considérant que les JA entrant en formation départementale obtiennent l'appellation.

Suite à cela, et devant le nombre important de clubs Yvelinois en défaut de JA départementaux, une séance de rattrapage a été mise en place, en avril, permettant de requalifier les JA des clubs régionaux. Suite à l'appel de 2 clubs (suggéré par le Président), il ne restait plus qu'un club (Aubergenville) dont nous ne pouvions rien faire.

Intervention du secrétaire général de la ligue : il pense que la formation du 78 en 11 jours est énorme et rappelle que l'on doit harmoniser les formations, sans tirer le niveau par le bas. Il est prévu de traiter le sujet dès la rentrée de septembre avec les acteurs de formation de chaque comité (confirmé par le Président).

P. Folliot rappelle les directives de formation fédérales sur les JA (le Comité est en charge de la formation de premier niveau).

A partir de la saison prochaine, le Président indique que le processus de rattrapage sera maintenu, avec davantage de jeunes en formation et rappelle l'importance des tournois de détection. L'avis est confirmé par le représentant de la CDA (N. Boursier) qui s'engage à le faire.

Le Président présente l'analyse, les commentaires faite par le BD, du « vœu » JA et considère qu'il y a tout de même une évaluation à faire.

Question du CA Mantes à la ligue : Quand la ligue envisage de traiter le sujet ?

Réponse: dès la rentrée prochaine.

Suite à tout ce débat, il est proposé d'attribuer (à la demande des clubs), pour la saison 2015/2016, l'appellation départementale au JA entrant en formation par le Comité, sous réserve que ce JA est fait les 6 arbitrages (pour le niveau régional) et 5 (pour le niveau 78) : Accord à l'unanimité des clubs présents.

Challenge du Fair-Play : celui-ci va évoluer. Distribution des dotations aux 3 clubs (Guyancourt, CA Mantes et Houilles-Vésinet-Carières).

Intervention de S. Pascal-Lagarrigue (DDCS 78) :

- l'AG a été longue, avec des moments d'échange qui devraient avoir lieu en dehors de l'AG.
- Rappel des aides proposées par le CNDS (14 clubs des Yvelines) : la décision d'attribution des subventions aura lieu le 3 juillet.
- Rappel du dispositif « Plan citoyen du sport » permettant l'attribution d'une subvention de 18 000€ sur 3 ans (suite aux événements du 11 janv.2015 en France).
- Au titre de la FFHB, elle rappelle le plan de féminisation, remarque que la pratique féminine (joueuses, arbitres, encadrants) se développe sur notre département.
Présentation du clip vidéo, à utiliser en club pour la rentrée de septembre.

Le Président du Comité clôture l'AG (~23h15) et remercie les participants de leur participation.

Liste des clubs présents à l'Assemblée Générale 2015 à Montigny le Bx

	Nb de voix	Mandat
1. AS MANTES	6	
2. CA MANTES	5	

3. CLOC ACHERES	6	
4. CSM AUBERGENVILLE	3	
5. AS BONNIERES	4	*
6. AS BOUGIVAL	3	
7. CS CELLOIS	5	
8. LE CHESNAY	8	*
9. LES CLAYES	4	*
10. CAOASFF	6	
11. CO GARGENVILLE	5	
12. US HOUDAN	5	*
13. HB BOIS D'ARCY	4	
14. AS LOUVECIENNES	4	
15. US MAISONS LAFFITTE	5	
16. ELANCOURT-MAUREPAS HB	7	*
17. AS MONTIGNY	8	
18. PLAISIR HBC	8	*
19. AS POISSY	7	
20. RAMBOUILLET SPORTS	5	
21. ST ARNOULT	3	
22. VERSAILLES HBC	7	*
23. LE PERRAY	3	
24. LE PECQ	5	
25. Entente SOH/USV	7	
26. TRIEL HBC	5	
27. VERNOUILLET	5	
28. TS VICINOIS 88	5	
29. HBC CONFLANS	9	
30. GUYANCOURT HB	5	
31. TRAPPES	2	
32. ST GERMAIN	3	

32 clubs

167 voix

(7 procurations)

RAPPORT D'ACTIVITES 2015/2016

Voici les points essentiels de la saison 2015/2016 :

✚ Les licenciés Yvelinois :

Au global, plus de 7200, de nouveau légèrement supérieur à celui de la saison passée, dont 76,4% de moins de 18 ans.

Les féminines sont en progression constante depuis 5 saisons, représentant 25,6% des licenciés

Les dirigeants progressent depuis 3 saisons pour représenter près de 6% des licenciés.

✚ Fonctionnement du Comité :

- Une réunion de planification s'est imposée pour caler, coordonner les compétitions (championnats, Coupe des Yvelines, Coupe de France), les formations (encadrants, arbitres), les moments de détection, les évènementiels, afin d'établir un calendrier général cohérent. Il en sera de même pour la saison 2016/2017, d'autant plus avec le Mondial 2017 de Handball en France, du 11 au 29 janvier.
- Le Comité a été très sollicité par les clubs concernant l'utilisation de la nouvelle version du logiciel fédéral Gesthand, notamment avec la dématérialisation des licences. Il est intervenu également, à la demande des clubs, pour régler certaines difficultés de fonctionnement.
- Les réunions proposées par le Comité ne concernent malheureusement qu'un nombre insuffisant de clubs.
- La réforme territoriale, la réduction du nombre de régions ont amené la fédération française, les ligues régionales et comités départementaux à modifier leurs organisations, nécessitant de nombreuses réunions de travail, notamment sur la fusion des 2 ligues parisiennes, avec pour conséquence, notamment, les modifications des statuts, de l'organisation des compétitions régionales.
- Concernant les demandes de subvention CNDS 2016, 15 clubs ont déposé un dossier ainsi que le Comité.
- Dossiers des copieurs : suite au jugement rendu par le tribunal de commerce, le Comité a mis fin à la procédure judiciaire.
- Le Comité s'est préparé au départ en retraite de notre secrétaire principale par l'embauche de sa remplaçante, en bénéficiant d'une aide à l'emploi.
- Une complémentaire-santé a été proposé à l'ensemble des salariés du Comité.

✚ Les actions évènementielles :

- Le Trophée Handball des Yvelinois (-13 ans mixtes de nos clubs) s'est déroulé le samedi 19 décembre, à la demande du Conseil départemental des Yvelines et avec l'aide logistique de la Fondation du PSG. Une nouvelle édition est envisagée en octobre 2016.
- Les matches avec les équipes de France de la Gendarmerie (féminine et masculine) se sont déroulés à Montigny et Plaisir, les 12 et 14 janvier 2016

- La ville de Plaisir a accueilli le tournoi international junior féminin du 18 au 20 mai, avec une forte affluence et la qualification de l'équipe de France au championnat du monde en Russie.
- Se sont déroulés également les matches de handball-sourds à Villepreux le 23 avril et à Montigny le samedi 4 juin (tournoi national).

Développement de l'Esprit Sportif Partagé sur les Yvelines

A l'initiative de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, afin de lutter contre les incivilités, les comités de rugby, basket, handball et district de football ont mis en place un module de formation comportemental, étudié le panel des sanctions disciplinaires de chaque discipline ainsi que les actions réparatrices envisageables. Par ailleurs, le Comité a mis en place une charte ayant pour objectif de s'assurer du respect des règles d'encadrement et de déontologie relatives au Handball et d'entretenir, développer des relations cordiales entre clubs

Les prochains rendez-vous :

- Une table ronde sur l'Esprit Sportif Partagé se déroulera le samedi 11 juin, au district de football (situé à Montigny), à partir de 14h, avec la retransmission d'un match de l'Euro de foot, sur écran géant, avec la participation de représentants de clubs, des Comités de handball, rugby, basket et district de football.
- Assemblée générale du Comité de Handball, le vendredi 17 juin à Mantes la Ville
- Finales de Coupe des Yvelines, les 18-19 juin, à St Germain en Laye
- L'assemblée générale de la ligue PIFO est planifiée le 14 juin à Paris
- Des animations avec l'UNSS, l'USEP, les clubs sont en préparation dans le cadre du Mondial de Handball qui se déroulera en France du 11 au 29 janvier 2017.

Un grand remerciement aux différents acteurs des clubs, Comité, ligue, partenaires institutionnels (Conseil départemental 78 et DDCS 78) et privés, qui concourent au fonctionnement et au développement de notre activité.

Cordialement
Le Président, Patrick Chehab



COMMISSION DE DISCIPLINE



BILAN 2015/2016

La Commission de Discipline s'est réunie 9 fois cette saison pour traiter 57 dossiers. Après avoir vu une augmentation très significative du nombre de dossiers depuis ces dernières saisons, une baisse significative du nombre de dossiers est à noter cette saison avec 57 par rapport aux 65 la saison passée.

Une nouvelle augmentation de dossiers « Jeunes » (14) et une stabilité dans les dossiers « Public » (12).

Il semble que les joueurs (es) ou les officiels responsables trouvent normal d'insulter les arbitres ou d'autres joueurs. Il en est de même pour le public envers les arbitres et les joueurs.

Il est à noter à nouveau cette saison des voies de fait entre joueurs.

REPARTITION PAR CATEGORIE

SANCTIONS *

Dossiers	Féminins	Masculins	Total
-15 ans		1	1
-17 ans	3	10	13
+ 16 ans	4	16	20
Officiel Responsable		8	8
Public	2	8	10
Licencié (Public identifié)		2	2
Président	1	2	3
Total	10	47	57

* 8^{me} réunion : 09/05/2016

** 9^{me} réunion : 23/05/2016

*** 10^{ième} réunion : 13/06/2016

**** 11^{ième} réunion : 27/06/2016

REPARTITIONS DES

Dates Fermes	64	-
Dates avec Sursis	68	+
Avertissement	3	+
Sans Suite	5	=
Huis Clos avec Sursis	6	-
Huis Clos Fermes	8	+

DOSSIERS PAR SAISON

2013 – 2014	52	+
2014 – 2015	65	+
2015 – 2016	57 **	-

LA TENDANCE DES FAUTES :

Propos excessifs et injurieux Joueur envers Arbitre,
Propos excessifs et injurieux Public envers Arbitre,
Propos excessifs et injurieux, voies de fait Joueur envers Joueur,
Injures ou propos excessifs Officiel Responsable envers Arbitre,
Conservation du score dans la dernière minute.

A L'ATTENTION DES DIRIGEANTS DE CLUB :

Information à faire à vos licenciés, joueurs et joueuses, officiels responsables et à votre Public, sur les sanctions sportives et financières encourues par leurs actions fautives.

Pour terminer ce bilan, je tenais à remercier tous les Membres de cette commission, très souvent décriée, pour leur travail à mes côtés et le traitement de tous ces dossiers malheureusement toujours trop nombreux. Un grand merci à nos secrétaires du Comité, Brigitte et Audrey pour l'établissement des dossiers disciplinaires et à Sylvie pour leur instruction.

Philippe ROSSI

Président de la Commission de Discipline 78

COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES

BILAN 2015/2016

Intense activité pour la commission des réclamations litiges avec 5 dossiers dont un pourrait figurer au bêtisier des CRL avec un joueur inscrit sur la FDME d'une rencontre de championnat...féminin joueur de surcroit licencié pratiquant loisir au titre d'un autre club ! Remerciements, une fois encore, aux membres de la commission dont beaucoup sont là depuis une bonne dizaine d'années.

Patrice FOLLIOT
Président de la commission CRL78

COMMISSION Salle et Terrains

BILAN 2015/2016

Depuis la fin saison dernière, les salles sont validées par la PIFO

Le responsable Salle & Terrain
Sliman Mameri

COMMISSION TECHNIQUE / FORMATION ET DEVELOPPEMENT

BILAN 2015 /2016

Nous remercions les clubs qui nous ont mis à disposition leurs gymnases pour les entraînements des sélections les samedis matins et pendant les vacances scolaires ainsi que pour les formations d'entraîneurs : CO Gargenville, AS Mantes Féminins et Masculins, CA Mantes, Les Clayes, Maisons Laffitte, Montigny Le Bretonneux.

Le bilan des sélections départementales :

- Le collectif 2002 Masculin encadré par Geoffroy HOLLAND et Thomas BOISTEAU s'est arrêté au 3^{ème} tour du championnat de France inter comités.
- Le collectif 2002 Féminin encadré par Laurent MOMET et Mylene CHEVALIER s'est arrêté au 2^{ème} tour du championnat de France inter comités.
- Les collectifs 2003 Masculin (Geoffroy HOLLAND et Lucas SOYER) et 2003 Féminin (Benjamin DE BOUARD et Karla POIRRIER) terminent 2^{er} et 3^{ème} du grand Prix du Conseil Général des Yvelines 2016 à Versailles.

La représentation des athlètes yvelinois sur les sélections ligues PIFO (club d'origine / club actuel)

- **PIFO 2001 Féminin:** Sasha GOUESBET (LE CHESNAY / ISSY PARIS), Maeva GROSSARD (LES CLAYES), Marie Thérèse MENDY (AS MANTES),
- **PIFO 2001 Masculin:** Thomas NETO (TSV 88 / MASSY), Tedy et Ted RINO (ST CYR FONTENAY / PLAISIR), Toma SAYADA (ACHERES / POISSY),
- **PIFO 2002 Féminin:** Margaux BAYART (CONFLANS / POISSY), Margaux BENHELLAL (TRIEL / ACHERES), Stéphanie LOMBA FARIA (VERSAILLES / MONTIGNY), Manon VEIS (EMHB), Danilsa AFONSO (AS MANTES), Maïssa MENDY (AS MANTES),
- **PIFO 2002 Masculin :** Julien ABERTON (SOH-USV-C), Martin AUBERGER (VERSAILLES), Noé BOYPA (LE PECQ / POISSY), Lucas SAUGY (EMHB / VERSAILLES),

La représentation des athlètes yvelinois(es) sur les pôles espoirs (club d'origine / club actuel)

- **Pôle espoir Féminin de Chatenay Malabry :**
Romane DAMIENS (PLAISIR / ANTONY) né en 1999

- **Pôle espoir Féminin de Fleury :**
Sarah BAUDENEAU (MAISONS LAFFITTE / MONTIGNY) né en 1999
Aminata DIAGOURAGA (CAO-ASFF / DREUX) né en 1999

- **Pôle espoir Féminin de Dijon :**

Trissia MENDY (GUYANCOURT / MONTIGNY) né en 1999

- **Pôle espoir Masculin d'Eaubonne :**

Clément COACHE (AS MANTES / MASSY) né en 1998

Rentrée pole pour l'an prochain :

Pôle espoir masculin d'Eaubonne 2016-17 (dossier en cours): Toma SAYADA (ACHERES / POISSY),

La représentation des athlètes yvelinois sur le Centre d'entraînement régional (club d'origine / club actuel)

CER PIFO à Eaubonne 2015-16 :

Thomas NETO (TSV 88 / MASSY), Toma SAYADA (ACHERES / POISSY),

Rentrée en CER l'an prochain 2016-17:

Julien ABERTON (SOH-USV-C), Martin AUBERGER (VERSAILLES), Lucas SAUGY (EMHB / VERSAILLES),

La Commission de formation et de développement :

La formation de cadre :

La formation animateur Handball :

29 personnes en formation au cours de cette saison (Cours au comité, mise en situation pédagogique sur les Yvelines, soirée technique, classeur d'entraînement à fournir).

Nous remercions les clubs qui nous ont mis à disposition leurs installations et des publics supports à l'occasion de ces circonstances pédagogiques : CA Mantes, USM Les Clayes, Maisons Laffitte.

Les Soirées techniques :

Merci aux clubs pour la mise à disposition de leurs équipements (gymnase et salle de réunion) et de leur collectif support :

- A Maisons Laffitte (mars 2015) animé par Geoffroy HOLLAND sur public sélection 2002 masculin,
- A Achères (mars 2015) animée par Laurent MOMET, public enfant -15 ans féminin du club d'Achères.

Le label Ecole de hand 2016:

28 clubs ont reçu un label cette année soit 3 de moins que l'an passé (31 clubs labélisés en 2014) :

- **3 clubs obtiennent le label or** : Versailles HBC, AS Poissy, HBC Conflans,
- **6 clubs obtiennent le label argent** : AS Mantaïse, CLOC Achères, AS Bonnières, AS CYR FONTENAY, Le Chesnay Yvelines, Elancourt-Maurepas HB,
- **11 clubs obtiennent le label Bronze** : CA Mantes, Cellois HB, Bougival, US Houdan, US Maisons Laffitte, AS Montigny Le Bretonneux, Plaisir HBC, SOH-USV, Team Sports Vicinois 88 HB, HBC Vélizy, US Le Pecq
- **8 clubs obtiennent un label simple** : CSM Aubergenville-Elisabethville, USM Les Clayes, Bois D'Arcy, Le Perray, Guyancourt, Limay HB. Rambouillet, US Vernouillet-Verneuil

Nos manifestations sportives :

Nous remercions les clubs qui ont été partenaires de nos manifestations de promotion et de développement sur le territoire.

Le club d'ACHERES pour l'organisation :

- du 1^{er} tour du Championnat inter comités féminin (novembre 2015),
- d'un plateau – 7 ans (mars et mai 2016),

Le club du CA MANTES pour l'organisation du Critérium du Jeune Handballeur (mai 2016),

Le club de CONFLANS pour l'organisation :

- D'un plateau -11 ans féminin du comité (nov 2015),

Le club de PLAISIR pour l'organisation :

- Du tournoi international U20 Féminin,
- D'un plateau -9 ans mixtes (mars 2016)

Le Club de VERSAILLES pour l'organisation :

- Du Grand Prix du Conseil général des Yvelines (mai 2016),
- L'opération hand ensemble (jan 2016),
- Un plateau -9 ans (nov 2015),

Sportivement,

Geoffroy Holland (CTF Yvelines)

On est tous handballeurs

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

BILAN 2015-2016

L'arrivée du nouveau GestHand a quelque peu perturbé les engagements, les conclusions et parfois les compétitions. La mise en place de nouvelles procédures de saisie, de modifications ou de réparations d'anomalie a obligé la Commission des Compétitions à être très clément sur les pénalités financières jusqu'à la Trêve de Noël .

Nos équipes jeunes sont notre futur, et les résultats en Région sont excellents pour cette saison. C'est donc ensemble que nous devons continuer de travailler pour améliorer nos structures, et nos organisations.

Les améliorations pour la saison 2015-2016 apportées sur la gestion des matches, les reports et le traitement des anomalies sur les 45 championnats, ainsi que sur les 12 catégories ont donné du travail au secrétariat du Comité et à la COC à cause des Bugs informatiques de Gesthand.

Merci à Brigitte, Frédérique et récemment Audrey Petiot qui ont encore fait un travail formidable au sein du Comité cette saison et qui relancent souvent les retardataires et qui répondent à vos problèmes.

Merci encore comme chaque saison à Laurence et Patrick Cherencey, à Audrey Schohn, à Laurent Momet et à Yann Brillouet, à tous ces membres de la COC qui travaillent pour vous, et qui étudient chaque point du règlement à améliorer et chaque difficulté rencontrée en cours de saison, par vous, par nous.

Cependant cette commission a besoin de s'agrandir avec vos candidatures car le travail ne manque pas.

Je vous souhaite une très bonne saison 2016-2017

Président de la COC 78
Bruno JACQUART

PROJETS

ORGANISATION et GESTION des COMPETITIONS **Des YVELINES**

1-

Article 92 – SITUATIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'ARBITRAGE

1- Absence d'arbitre ou de désignation ou Blessure d'un ou deux arbitres au cours de la rencontre.

Si le ou les juges-arbitres désigné(s) par une commission compétente ne se présente(nt) pas, il y a lieu d'appliquer les procédures décrites ci-après. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité pour les deux équipes.

- a) s'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre officiel neutre, solliciter son concours,
- b) en cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout juge-arbitre officiel présent, Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
- c) Si pas d'arbitre officiel dans la salle, un licencié JOUEUR dans sa catégorie ou les catégories au-dessus peut arbitrer la rencontre avec l'accord des deux clubs. Cet accord sera indiqué sur la FDME, et permettra à ce licencié de prendre la fonction d'arbitre officiel. Cette fonction ne sera pas comptabilisée dans la CMCD.
- d) à défaut de tout juge-arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur). Le remplacement des juges-arbitres défaillants est à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match.
- e) un licencié « Dirigeant » n'est pas autorisé à arbitrer.

2-

Article 98.6 : officiels de bancs ou de table

98.6.1 Qualification des officiels

Le club recevant à l'obligation de fournir un officiel de table de marque majeur pour toutes les compétitions départementales. En l'absence de cet officiel de table de marque majeur, après un premier avertissement, le club sera sanctionné d'une amende définie dans le *dans la partie Tarif CDHBY*

S'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné d'un licencié majeur à la table de marque. Le non-respect de cette obligation entraîne, à l'encontre du club concerné, l'application d'une pénalité financière, dont le montant est fixé dans la partie *Guide Financier de l'annuaire Fédéral*, et, selon le cas, d'une sanction sportive.

98.6.2 Equipe se présentant sans officiel

Si une équipe se présente sans officiel, celle-ci aura l'obligation de proposer son capitaine comme joueur officiel responsable. Il devra être inscrit sur la FDME à la fois comme joueur et officiel.

Toute demande de temps mort d'équipe devra effectuée uniquement par le joueur officiel responsable, celui-ci devra être dans sa zone de managéat pour pouvoir déposer son carton vert.

.....

Ces dispositions ne concernent pas les catégories de jeunes pour lesquelles chaque équipe doit être impérativement accompagnée d'un officiel majeur.

Le non-respect de cette obligation entraîne, à l'encontre du club concerné, l'application d'une pénalité financière, dont le montant est fixé dans *la partie Tarif CDHBY*.

En Vert modification à voter en AG du CDHBY

En Rouge le règlement Fédéral

En noir le règlement actuelle du comité

3-

CDHBY-Aménagement des Règles
Moins de 11 ans Masc. et Fém.2016/2017
2006, 2007 (2008*)

But fille : Les buts marqués par des filles (nées en 2006 jusqu'à 2008) valent 2 points

Sauf pour les tirs aux buts

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

BILAN 2015 / 2016

- **LE CLIMAT**

Le constat de cette saison est que le climat autour de l'arbitrage est de plus en plus tendu. Il va falloir trouver des actions à mettre en place car beaucoup d'arbitres sont démotivés. 80% des arbitres désignés sur un club cette saison ne souhaitent plus y être désignés et 40% sur un autre.

- **LA FORMATION**

- *Formation initiale*

- Contenu de formation

Le contenu est conforme au Règlement FFHB.

8 séances théoriques et 3 séances pratiques (ateliers, mises en situations...)

Des séances pratiques ont été rajoutées pour les stagiaires demandeurs

- Résultats de la session 2015-2016 (*De NOVEMBRE 2015 à fin MAI 2016*) :

Sur 17 candidats inscrits, 17 ont passé l'examen théorique :

13 ont été reçus,

1 en rattrapage (il a été reçu),

3 échecs.

7 ont réussi leur examen pratique et les autres le passeront au cours de la prochaine saison car ils ne se sentent pas prêts ou sont blessés.

- *Séances à thèmes*

Une séance de formation a été proposée avec comme thème :

L'arbitrage en binôme

14 participants

- *Suivis*

Cette saison 55 suivis contre 42 la saison passée.

Idem saison 2014-2015, ne connaissant pas le budget alloué aux suivis, nous sommes restés sur la base de la saison précédente, ce qui reste beaucoup trop peu de notre point de vue.

- *Autres formations*

Formation de nouveaux juges observateurs départementaux et regroupement des anciens juges observateurs d'arbitres (formation, harmonisation, contenus des attentes d'un arbitre départemental)

- 7 participants dont 2 déjà observateurs départementaux

En début de saison : 3 dates pour les tests de renouvellement d'arbitre ont été positionnées.
Une 4eme date a dû être rajoutée par la suite pour couvrir l'ensemble des renouvellements.

- **LE FAIR-PLAY**

Les Modalités

Le BD du comité a demandé à ce que soient pris en compte les dossiers de disciplines. La CDA est toujours en attente d'une proposition de barème adapté par la commission de discipline.
Pas de classement pour cette saison.

- **LES DESIGNATIONS**

- **Gestion des désignations**

1140 matches de championnat + coupe (contre 1180 sur la saison 2014-2015)

Une moyenne de 28 arbitres disponibles par week-end (29 sur la saison 2014-2015)

Nombre de matches officiés par des arbitres régionaux : 142 soit 12.46% (169 sur la saison 2014-2015)

Matches non désignés : 55 soit 4.82 % (32 sur la saison 2014-2015)

Si nous avons limité à 1 désignation par arbitre et par week-end, nous n'aurions eu que la moitié des rencontres désignées.

Sollicitation de la CDA pour le championnat de France Hand Sourd

Plusieurs matchs arbitrés bénévolement depuis Novembre 2015

D'autres indemnisés pour ceux qui ont été arbitrés en Avril sur seule décision de Patrick CHEHAB sans en aviser la CDA.

Finalités pour le premier week-end de Juin : arbitrages indemnisés ou bénévolat ?

- **Classification des arbitres par groupe**

Reconduction de la classification par groupe. Au stage de rentrée en septembre 2016, les arbitres seront informés de leur montée ou descente de groupe.

- **LES RELATIONS CDHBY / PIFO**

L'accès à la formation régionale :

L'exigence forte de la CRA justifie un nombre minimum et une qualification particulière des suivis pour avoir le droit de postuler à la formation régionale.

Cette saison, 1 candidat (Steven Folgado –Plaisir) a été admissible et a réussi avec succès l'examen d'arbitre régional. Félicitations à lui.

- **LES REMERCIEMENTS**

La CDA tient à remercier tous les clubs qui ont pu aider à la mise en place des moments de regroupement arbitres (notamment par l'accueil dans les salles) :

Les clubs EMHB et CA Mantes pour leur mise à disposition de leur structure.

1) CLIMAT

Il faut continuer à tout mettre en œuvre pour apaiser le climat autour de l'arbitrage et donc continuer à mener des actions en ce sens comme par exemple :

- Développer encore et encore la formation
- Organiser des rencontres Arbitres / Techniciens
- Continuer les désignations sélectives (clubs et/ou arbitres)
- Améliorer la fiche d'évaluation du Challenge Fair-Play
- Améliorer le climat autour de l'arbitrage (avec tous les acteurs du handball)

Si vous avez envie de participer à ce chantier ou que vous avez des idées, vous êtes les bienvenus.

2) MISE EN PLACE DU PROJET ARBITRAGE YVELINOIS

Nous souhaitons remercier tous les bénévoles pour leur investissement au sein de la CDA et à notre ADS.

Pascal Thelohan
Président de la CDA 78

Séverine Bouhours
ADS – Arbitrage 78

SOUS COMMISSION de la CDA

« JEUNES ARBITRES »

Bilan 2015-2016

1 - Formation :

Formation « Jeunes Arbitres »

- Aucune demande effectuée des clubs pour l'aide à la formation de leur jeune arbitre club « débutant »
- 1 Formation théorique des JA groupe 2 et groupe 3 (33 jeunes arbitres en formation départementale répartis en 2 groupes)

Le traditionnel stage externe de 3 jours à la Toussaint pour les jeunes arbitres départementaux n'a pas eu lieu car la CDJA attendait un rendez-vous avec le BD du comité (avant de mettre en place quoique ce soit)

- 1 stage externe de 3 jours pendant les vacances de Février pour les jeunes arbitres départementaux (groupe 2 et 3 + des pré JA invités)
- 1 stage externe de 3 jours pendant les vacances de Pâques pour les jeunes arbitres départementaux (groupe 2+ des JA ou pré JA invités)
- Une cinquantaine de suivis de formation pratique (matchs amicaux, tournois, stages et coupe des Yvelines....)

Nous remercions les clubs du CA Mantes, EMHB qui nous ont accueillis tout au long de l'année pour ces stages.

2 - Détection

Les tournois de détections ont permis de détecter quelques potentiels (niveau 3 et 2) qui ont intégré le cursus de formation départementale cette saison.

Quelques JA repérés cette saison sur des rencontres officielles club, pourraient intégrer le groupe départemental la saison prochaine.

3 - Etat des lieux

19 appellations de jeunes arbitres départementaux ont été données aux clubs qui en ont fait la demande, comme validé lors de l'AG 2015, afin d'aider les clubs évoluant en région pour leur besoin de CMCD.

(8 clubs en ont bénéficié)

- 2 binômes (Maxime et Florian – Plaisir ; Lucas et Thibault – CA Mantes) ont été promus en région au début de saison.
Ils ont officié sur le championnat régional moins de 15 Féminin et Masculin toute la saison.
- Les binômes départementaux (Julie et Erine – Montigny et Baptiste et Romain – Maisons Laffitte) vont officier lors du Grand Prix 2016.
Ils seront très certainement détectés pour intégrer la CTJA PIFO sur la saison 2016-2017.

Le seul regret est qu'il n'est pas possible d'en présenter d'autres sur cette compétition (2 binômes seulement par département). 3 autres binômes devront attendre la saison prochaine pour être vus et peut être détectés (ID ou sur matchs désignés)

- Lors du 3eme tour des Inter Comités, le binôme Yvelinois (Timon et Timothée – Le Chesnay) a été félicité pour sa prestation de très bonne qualité. Ce binôme s'est vu convoqué au stage national de la zone sud-ouest (avril 2016). Ayant fait un très bon stage, la paire a alors été convoquée pour les finalités du challenge de France Inter Comités à Bourges (14 et 15 mai 2016), sachant qu'aucun représentant de la PIFO, au niveau sportif n'y est qualifié. Timon et Timothée ont été désignés pour officier sur la finale féminine.
- 2 Binômes (Bastien et Pierre –Paris/AS St Cyr-Fontenay hb78 et Timon et Timothée- Le Chesnay) ont participé aux IC1 et IC3 Féminins.
- 1 Binôme (Estelle et Alix-Montigny le Bretonneux) a participé au 1^{er} tour Inter Ligues et stage de préparation Inter Ligues et Finalité Inter Ligues
- Les JA départementaux et ou régionaux de cette saison qui ont été d'être désignés sur les ¼, les ½ et les finales de coupe des Yvelines sont :
Alexis – Beynes ; Julie et Erine – Montigny ; Baptiste et Romain – Maisons Laffitte ; Mathieu et Colin – EMHB et Montigny ; Julie et Emily – CA Mantes et ASM ; Robin et Théo – SOHUSV ; Pierrick et Antoine – Voisins et Triel ; Thomas et Erwan – Conflans ; Alexis - Voisins

Un grand nombre de JA des Yvelines, de par leur travail et leur investissement, ont pu et ont eu l'honneur de représenter le territoire PIFO sur les différentes compétitions de championnat de France (Inter Comités, Inter Ligues, Coupe, Championnats ...).
La CDJA est fière et les félicite de leurs parcours...

4 - La Journée du jeune arbitre aura lieu le Dimanche 05 juin 2016 :

C'est la 8^{ème} édition, nous espérons autant, voire plus, de participants que les sessions précédentes.

Nous remercions le club de l'EMHB qui va accueillir cette journée.

5 - Relations CDHBY/PIFO

La Commission Territoriale des jeunes arbitres a bien fonctionné cette saison (harmonisation des formations et des objectifs à atteindre)

6 - LABELLISATION DES ECOLES D'ARBITRAGE

Cette saison, la labellisation des écoles d'arbitrages a été proposée directement par la FFHB via les informations saisies dans Gesthand :

Le fait d'avoir donné des appellations fausse certains niveaux de label.

Le résultat de l'attribution des labels n'est pas encore officialisé, il ne peut donc pas être communiqué.

Pour finir, nous souhaitons remercier tous nos bénévoles (CDJA78) et les clubs formateurs qui s'investissent dans l'encadrement de tous ces jeunes arbitres.

Cela fait quelques années que tous ces investissements portent leurs fruits.

Sandrine MARTIN
Responsable CDJA

Séverine BOUHOURS
ADS –Arbitrage 78
Responsable Formation et Détection

CONTRIBUTION MUTUALISE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT

Bilan CMCD 2015-2016:

1- Retours CDA

Je remercie Pascal pour le retour effectué à chaque début de semaine avec les arbitrages des arbitres.

Néanmoins, je pense qu'il faudrait communiquer davantage sur les autorisations des clubs (pour attribuer les arbitrages au bon club dès le départ). Je n'ai aucune fiche !!

2- Echanges avec les clubs

Les clubs ont été relativement assez réactifs à l'envoi des points étapes, certains ne connaissent pas les règlements, notamment pour les JA et les techniciens.

3- Attribution des points

L'attribution est assez simple sauf pour les techniciens manquants.

Au total, 17 clubs n'ont pas la totalité des points :

- 10 clubs pour les JA
- 10 clubs pour les techniciens
- 2 clubs pour la sportive
- 16 clubs pour l'arbitrage

8 clubs ont 0 point ou seulement 2 points, ils respectent simplement la sportive.

1 club risque d'être en difficulté l'an prochain (pas de CMCD cette année mais en aura l'an prochain)

Les points provoquent quelques changements dans les classements (1 club descend et 3 autres montent grâce à la CMCD)

4- Evolution

Je continue de penser que la CMCD ne doit pas être qu'un flicage des clubs ou un tableau à actualiser.

PROJETS

CMCD 2015-2016

Pour les modifications dans le règlement :

- RAJOUTER la date du 15 mai pour l'attribution du technicien à une équipe (Fille ou garçon) dans le cas d'un manque de technicien.
- RAJOUTER la date du 31 déc. pour déclarer les JA avec possibilité de rajouter des jeunes après à condition d'avoir fait la déclaration avant.

Audrey SCHOHN

VŒUX CLUBS

Vœux du HBC CONFLANS

Nous vous demandons de présenter notre vœu concernant la modification de l'aménagement des Règles des -11 Mixtes

1. Suppression de sous classement féminin pour les filles 1^o année -13 ans pour les clubs possédant une équipe engagée en championnat en -13 Féminines.
2. Suppression des buts marqués par des filles valent 2 points pour les clubs possédant une équipe féminine engagée en championnat -11 Féminines.

CDHBY-Aménagement des Règles Moins de 11 ans Masc. et Fém.2015/2016 2005, 2006, 2007 (2008*)

Sous classement féminin : Les jeunes filles 1ere année -13 ans (nées en 2004) sont autorisées à jouer dans la catégorie des -11 ans (le but compte 1 point).

But fille : Les buts marqués par des filles (nées en 2005 jusqu'à 2008) valent 2 points.

Vœux du ASC TRAPPES HB

- "Quelles dispositions le comité compte-t-il prendre pour aider les clubs récents à se développer quand les sommes reversées au comité/ligue/fédération (affiliations/engagements/licences/formations) représentent plus de 45% de notre budget et 100% de notre subvention communale! Alors que dans les premières années un nouveau club doit acheter du matériel, fidéliser des entraîneurs sans pouvoir les indemniser, former des cadres techniques et des arbitres.

- gratuité des formations?
- aide matérielle?
- mise à disposition d'agents de développement sur des créneaux d'entraînement?"